

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI D'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE CERTAINS LIQUIDES ET GAZ—*Suite.*Hon. Aylesworth—*Suite.*

des articles—2311; il est pourvu à tout ce que demande M. Maclean—2311; personne ne pourra exporter fluide sans licence—2311; cette licence sera révoquée si on ne répond pas aux besoins des Canadiens—2311; la quantité de force à exporter peut être limitée à l'excédent de production après que l'on aura abondamment pourvu aux besoins de la population du Canada—2311; différents modes de contrôle—2311; projet de loi discuté longuement et à fond par commission—2312; correspondance Whitney-Fitzpatrick—2312; raisons de la rédaction de l'article 4—2313; l'eau qui a passé le Niagara ne peut plus servir, elle n'est utilisable que sur le moment—2314; nous ne perdons rien en permettant l'exportation aux E.-U. de notre excédent de production—2314; calculs, les trois compagnies chartées actuellement peuvent produire 400,000 chevaux—2314; il n'y a pas autour de Niagara, du côté canadien un marché pour plus de 40 mille chevaux, ou dix pour cent—2314; pourquoi perdre l'excédent—2314; ce serait de l'égoïsme tout simple—2314; le coût de la licence n'entre pas en ligne de compte—2315; gouvernement ne cherche pas revenu, mais mode de contrôle—2315.

M. Cockshutt—La commission de force électrique d'Ontario a déjà des demandes pour 100,000 chevaux—2315; veut qu'une certaine quantité de l'énergie développée soit tenue en réserve au Canada pour capitalistes qui voudront établir industries—2316; l'exemple du Sault Ste-Marie—2316; l'existence d'un surplus d'énergie non exploité peut provoquer l'établissement d'industrie—2316; nous devons prévoir le temps où nos chemins de fer utiliseront l'énergie électrique—2316; les craintes d'Ontario—2317.

M. Lennox—Les licences ne devront être accordées qu'avec la plus grande réserve—2317; le gouvernement peut s'exposer plus tard à des réclimations pour droits acquis—2317.

M. Bristol—Pouvoir de révocation de licence entre les mains d'un ministre est trop arbitraire—2318; arbitraire également de laisser durée des permis et baux à la décision du ministre—2319; limite de durée devrait être fixée par la loi—2319; enquête spéciale devrait être faite pour déterminer quantité d'énergie nécessaire—2319; nécessité de consulter gouvernement d'Ontario quant aux baux déjà passés—2319; amende de \$1,000 pour exportation illégale d'énergie, pas assez élevée—2330; danger de favoritisme politique pouvant résulter de l'absence d'uniformité des permis—2320.

M. Lancaster—La loi ne contient pas ce que comporte son titre—2321; nous légiférons pour recevoir des compliments des Etats-Unis—2322; les calculs Spencer—2322; pas de question de parti—2322; fatigué d'entendre les Américains traiter

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI D'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE CERTAINS LIQUIDES ET GAZ—*Suite.*M. Lancaster—*Suite.*

des Canadiens de bons garçons—2322 aucun mal d'empêcher l'exportation de l'excédent de notre énergie électrique—2323; le parlement se réunit tous les ans et peut facilement remédier à cette sévérité s'il se trompe—2323; nous avons droit au monopole, pourquoi ne pas tenter d'en tirer parti—2323; pour conserver nos jeunes gens au Canada—2323; si le pays ne se développe pas, si notre jeunesse n'en profite pas, on pourra toujours permettre l'exportation—2323; le bill ne règle rien—2324.

M. Carvell—On discute la loi comme s'il n'y avait qu'au Niagara que l'on pût développer de l'énergie électrique—2324; on ne parle et on ne traite que d'Ontario—2324; au Nouveau-Bruswick on a des pouvoirs rapprochés de la frontière américaine—2325; l'excédent se vend dans l'état du Maine à des prix très rémunérateurs—2325; les chutes d'Arrostock, capitaux engagés seraient perdus si on passait une loi proscrivant l'exportation—2325; les députés d'Ontario font de la discussion académique—2326; le bill est utile pour permettre de tirer parti de nos chutes—2326.

M. Barr—Ontario est la province la plus intéressée—2326; on ne peut pas comparer une petite chute du Nouveau-Bruswick au grand Niagara—2326; le gouvernement provincial d'Ontario agit bien plus sagement que le gouvernement fédéral—2326; l'énergique M. Beck—2327; la transmission de l'électricité en Californie—2328; le bill pourrait être utile au gouvernement en temps d'élection, c'est tout ce qu'on paraît rechercher—2328; le gouvernement fédéral ne cherche qu'à empêcher la commission de M. Beck d'accomplir ce qu'elle a promis de faire—2328.

M. Taylor—Insiste pour savoir sur quoi se base le ministre pour dire que toute l'énergie nécessaire actuellement est de 40,000 chevaux—2329.

Hon. Aylesworth—Raconte en détails les pourparlers de l'année dernière entre l'hon. Fitzpatrick et l'hon. Whitney—2331; d'après correspondance premier ministre d'Ontario approuve bill—2331; entente franche et cordiale—2331; besoin de latitude pour le ministre, quant aux prix—2332.

M. Bristol—Signale principaux points ne figurant pas au bill l'année dernière et qui devraient faire l'objet de conférence avec gouvernement Ontario—2333.

M. Wright—La loi d'Ontario empêche le développement des pouvoirs hydrauliques—2334; cas de Smith's Falls et d'Arnprior—2334; injustice de la loi qui permet expropriation forcée et indemnisation au gré des municipalités—2334; loi proposée juste et équitable—2334.

M. Lancaster—Le député de Renfrew défend les millionnaires—234; après les ban-